Délibération n°2021/43

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;
Vu le Décret n° 91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 et arrêté du 10 mai 2007 (rémunération) ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 Novembre 2021.

Objet : Campagne d'emploi 2022
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la liste des postes enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS proposée pour la campagne d'emplois 2022 prévus en annexes jointes.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 22
Présents : 17
Pouvoirs : 4

Pour : 17
Contre : 1
Abstention : 3

Troyes, le 15 décembre 2021
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 17/12/2021
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 17/12/2021

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr